COMMUNE DE VILLEVEYRAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
Il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ; son vote a eu lieu le 11 avril 2018.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 3 423 472 euros (opérations réelles + opérations d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 1 559 879€ des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 2 802 717 euros

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. *DGF 2015 : 339 947€, 2016 = 297 338€, 2017 =276 622€.*

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux montant pour 2017 : 686 032€
- Les dotations versées par l'Etat 2017 : 314 657 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population *2017 : 262 737.25€*

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	781 875€	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	1 559 879€	Recettes des services	259 234€
Autres dépenses de gestion courante	211 624€	Impôts et taxes	1 940 609€
Dépenses financières	217 074€	Dotations et participations	788 556€
Dépenses exceptionnelles	645€	Autres recettes de gestion courante	158 828€
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	23 245€
Dépenses imprévues		Recettes financières	4 000€
Total dépenses réelles	2 771 099€	Autres recettes	148 602€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 618€	Total recettes réelles	3 323 074€
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections	100 398€
Total général	2 802 717€	Total général	3 423 472€

Commentaires concernant les données de ce tableau :

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- Taxe d'habitation = 19.03%
- Taxe foncière sur le bâti = 23.13%
- Taxe foncière sur le non bâti = 84.73%

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		SOLDE EXECUTION REPORTE	
Remboursement d'emprunts	125 892€	FCTVA	52 115€
Travaux de bâtiments	529 555€		
Travaux de voirie	424 572€	Excédent fonctionnement	689 237€
Autres travaux	€	Taxe aménagement	126 254€
Autres dépenses	19 901€	subventions	172 296€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	100 398€	Emprunt	€
		Produits (écritures d'ordre entre section)	31 618€
Total général	1 200 318€	Total général	1 071 520€

III. Les données synthétiques du compte administratif– Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses : 2 802 717€
- Recettes : 3 423 472€
- Excédent de fonctionnement : 620 754.90€
- Solde exécution positif : 774 536.98€

Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses : 1 200 318€
- Recettes : 1 071 520€

b) Etat de la dette

Malgré une forte action en investissement, la commune a fait appel à sa capacité d'épargne pour financer tous les projets. La dette par habitant est ainsi passée à 736€ en 2017.
Enfin nous pouvons constater que notre ratio d'endettement est correct 4,41 années.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Villeveyrac, le 11 avril 2018

Le Maire,
Christophe MORGO

MAIRIE DE VILLEVEYRAC
34 (Hérault)